RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 614F5876-CB8C-4A90-95E1-D92B67956178

ABLA
Société civile immobilière au capital de 1 000 EUR
Siège social : 68400 RIEDISHEIM - 1, rue Jeanne d'Arc
910 241 371 R.C.S. MULHOUSE

_____

Décisions collectives prises par acte unanime des associés
en date du 01 octobre 2024

Le 01 octobre 2024, les associés, à savoir :

- Madame Mathilde VENTEJOU,
propriétaire de quatre-vingt-dix-neuf parts sociales, ci ..... 99 parts
portant les numéros 01 à 99

- Monsieur Marc VENTEJOU,
propriétaire d'un part sociale, ci ..... 1 part
portant les numéros 99 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci ..... 100 parts

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- le transfert du siège social et la modification corrélative de l'article 5 des statuts

- la suppression des articles 31, 32 et 34 des statuts relatifs à la période de constitution de la société

- les pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de transférer le siège de la société de 68400 RIEDISHEIM - 1, rue Jeanne d'Arc à 68400 RIEDISHEIM - 70, rue du Général de Gaulle, et ceci à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Comme conséquence de la décision précédente, les associés décident de modifier corrélativement l'article 5 des statuts, lequel est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Paraphe MV

Paraphe MV

Docusign Envelope ID: 614F5876-CB8C-4A90-95E1-D92B67956178

« ***Article 5 - Siège social***

Le siège social est fixé à

70, rue du Général de Gaulle - 68400 RIEDISHEIM.

Le reste de l'article est inchangé. »

TROISIEME DECISION

Les associés décident de supprimer purement et simplement les articles 31, 32 et 34 des statuts relatifs à la période de constitution de la société ; l'ancien article 33 devenant le nouvel article 31 des statuts.

QUATRIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement ''elDAS'' n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, et répertorié sur le registre de leurs décisions.

Madame Mathilde VENTEJOU

[redacted]

9D072B8690AE4BB...

Monsieur Marc VENTEJOU

Signé par :

[redacted]

7F7049E8DB4747D...